RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00770
Numéro SIREN : 809 916 273
Nom ou dénomination : ABEILLES SOLIDAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2019 sous le numéro de dépôt 17924

Greffe du tribunal de commerce d'Evry

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/17924

Déposant :

Nom/dénomination : ABEILLES SOLIDAIRES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 809 916 273

N° gestion : 2015 B 00770

Copie certifiée conforme
AC / 03/12/2019 16:15:28
N° de dépôt - 2019/17924 / 809916273

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 12 rue des Cyprès
91230 MONTGERON
809 916 273 RCS EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 2 DEC. 2019
Numéro : 17924

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PRISE LE Mercredi 20 Novembre 2019

DECISION

L'Associée unique, constatant que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de **981,50 €**, décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

-Au poste report à nouveau débiteur pour **770,51 €** qui sera ainsi soldé,
-Au poste réserve légale pour **10,55 €**,
-Et le solde soit **200,44 €** au poste report à nouveau créditeur.

Certifié conforme

La Présidente
Représentée par Mme BONABAU

Copie certifiée conforme
AC / 03/12/2019 16:15:28
N° de dépôt - 2019/17924 / 809916273

commissaire aux comptes

Patrick Dardelle
Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de Paris
Siret : 33893800400045
4 bis, rue des arts 91270 Vigneux-sur-Seine
Tél : 01 69 03 79 75
Mail : dardelle.expertise@wanadoo.fr

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée à Associée Unique
Au capital de 5000 Euros
Siège social : 12 rue des Cyprès
91230 MONTGERON

R.C.S : Evry 809 916 273

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Copie certifiée conforme
AC / 03/12/2019 16:15:28
N° de dépôt - 2019/17924 / 809916273

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY ESSONNE

A l'associée unique l'association intermédiaire d'insertion par l'activité économique « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée à Associée Unique ABEILLES SOLIDAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui font apparaître un bénéfice de **981,50** Euros.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente, l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE, représentée par son Conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Copie certifiée conforme
AC / 03/12/2019 16:15:28
N° de dépôt - 2019/17924 / 809916273

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente l'association « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

• Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Vigneux sur seine le 21 mai 2019

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes

Copie certifiée conforme
AC / 03/12/2019 16:15:28
N° de dépôt - 2019/17924 / 809916273

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Copie certifiée conforme
AC / 03/12/2019 16:15:28
N° de dépôt - 2019/17924 / 809916273

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ
Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES

Adresse de l'entreprise : 12 RUE DES CYPRES 91230 MONTGERON

Numéro SIRET* : 80991627300018 Code APE : 8899B

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 Durée de l'exercice précédent* : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012		
		Autres* 014		018		
	Immobilisations corporelles*	026		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks : Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Stocks : Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) : Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Créances (2) : Autres* (3)	072	91,00	074	91,00	350,12
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	5 632,58	086	5 632,58	4 990,60
	Charges constatées d'avance*	092		094		348,70
	Total II	096	5 723,58	098	6 723,58	5 689,42
	Total général (I + II)	110	5 723,58	112	5 723,58	5 689,42

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N - 1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000,00	5 000,00
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	32,59	32,59
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long 129)	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	-770,51	-14,76
	Résultat de l'exercice	136	981,50	-755,75
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	5 243,58	4 262,08
	Provisions pour risques et charges Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	480,00	1 378,44
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172		48,90
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	480,00	1 427,34
	Total général (I + II.+ III)	180	5 723,58	5 689,42

RENVOIS :

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	196
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	198		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

PATRICK DARDELLE
Commissaire aux Comptes

Copie certifiée conforme
AC / 03/12/2019 16:15:28
N° de dépôt - 2019/17924 / 809916273

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY ESSONNE

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIE (En liste)
Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

Désignation de l'entreprise ABEILLES SOLIDAIRES

A. — RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31/12/2018 (1)	Exercice N-1 clos le 31/12/2017 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210		
	Production vendue : biens (dont export et livraison intracommunautaires)		216	214		
	Production vendue : services* 18 899,15		217	218	18 899,15	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			228		
	Autres produits			230	0,35	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	18 899,50	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail : mobilier ..... - immobiliers .....)			242	17 818,00	566,75
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle*		243	244	100,00	189,00
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 360)			252		
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259	262		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	17 918,00	755,75
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	981,50	-755,75
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI)			300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	981,50	-755,75

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes

Copie certifiée conforme
AC / 03/12/2019 16:15:28
N° de dépôt - 2019/17924 / 809916273